

# L'aide financière pour le patrimoine culturel à caractère religieux

Pierre-André Corriveau

Ministère de la Culture et des Communications

# Plan de la présentation

- Étapes préalables — rappel
- Aide financière — ministère de la Culture et des Communications
  - Conseil du patrimoine religieux du Québec;
  - Aide aux immobilisations.
- Aide financière — autres
  - Infrastructures municipales et communautaires;
  - Destinée à des clientèles spécifiques;
  - Développement économique et aide aux entreprises;
  - Rénovation verte et mise aux normes;
  - Financement local.
- Période d'échanges et de questions

# Étapes préalables - rappel

- Prévoir l'ensemble de la démarche.
- Analyser les besoins/consulter la population.
- Connaître le bâtiment et ses potentiels.
- S'informer des programmes existants.
- Planifier le projet.



# Recherche d'aide financière

- Variable selon le type de propriétaire :
  - OBNL, fabrique, municipalité, privé, etc.
- Variable selon le statut patrimonial :
  - Bâtiment classé, cité, sans statut.
- Dépend des besoins exprimés :
  - Usages culturel, municipal, commercial, etc.
- Variable selon la nature des interventions :
  - Restauration, rénovation, recyclage, mise aux normes, etc.

# Aide financière - MCC

- Deux programmes financés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) :
  - Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux (géré par le Conseil du patrimoine religieux du Québec);
  - Aide aux immobilisations (géré par le MCC).

# Aide financière - MCC

- Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux (CPRQ) :
  - Vise à favoriser la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux présentant un intérêt historique, architectural ou artistique.

# Aide financière — MCC

- Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux (CPRQ)
  - Clientèles admissibles :
    - Fabrique, diocèse, consistoire, communauté religieuse ou équivalent;
    - Municipalité;
    - Organisme à but non lucratif;
    - Propriétaire privé.
  - Bâtiments admissibles :
    - Tous les édifices à caractère religieux construits avant 1975 qui ont une valeur patrimoniale reconnue en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et ceux dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) en vertu de l'*Inventaire des lieux de culte du Québec*(ILCQ);
    - Les lieux de culte construits entre 1945 et 1975, dont la valeur patrimoniale a été déclarée [incontournable \(A\)](#) en vertu de l'ILCQ.

# Aide financière — MCC

- Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux (CPRQ)
  - **Travaux admissibles :**
    - Tous les travaux jugés *essentiels* à la **conservation** des *qualités patrimoniales* de l'immeuble :
      - **Fondations, structure, toiture, parements extérieurs, ouvertures, systèmes de détection et d'extinction des incendies, éléments en saillie, composantes électriques et travaux intérieurs** découlant d'une dégradation de l'enveloppe extérieure du bâtiment;
      - Réalisation d'**études préparatoires** et **honoraires professionnels** de spécialistes (architectes, ingénieurs, historiens, archéologues et autres).

# Aide financière — MCC

- Restauration du patrimoine culturel à caractère religieux (CPRQ)
  - Aide financière modulée selon le statut patrimonial du bâtiment :
    - Immeubles classés (Loi sur le patrimoine culturel);
    - Immeubles cités (Loi sur le patrimoine culturel);
    - Immeubles sans statut.

## Calcul de l'aide financière

Demandeur	Bien classés		Bien non-classés	
	% Subvention	% Demandeur	% Subvention	% Demandeur
- Fabrique - Diocèse - Consistoire - Communauté religieuse - Organisme à but non lucratif (volet 1 et orgues à tuyaux seulement)	80 %	20 %	70 %	30 %
Municipalité	50 %	50 %	40 %	60 %
Municipalité avec <b>indice RFU de 75 ou moins*</b>	70 %	30 %	60 %	40 %
Propriétaire privé (volet 1 seulement)	40 %	60 %	20 %	80 %

\* Indice de la RFU par unité d'évaluation imposable et compensable

# Projets de restauration — exemples

## Saint-Raphaël : Québec verse 105 000 \$ pour la réfection de l'église



Serge Lamontagne  
slamontagne@lavoixdusud.com



La députée-ministre Dominique Vien, entourée de membres du conseil de fabrique de Saint-Raphaël et du maire Gilles Breton, lors de l'annonce de la

Crédit photo : Gracieuseté

Soulignons que cette contribution gouvernementale fait partie de l'enveloppe 2017-2018 du programme de restauration du patrimoine à caractère religieux du ministère de la Culture et des Communications

RELIGION. La députée-ministre confirmée le versement d'une aide de 104 992 \$ pour la restauration de Saint-Raphaël, citée en vertu de son patrimoine culturel.

Trésorier au sein du conseil de fabrique de Saint-Raphaël, Loys Genest, souligne que l'aide de près de 140 000 \$, permettra de réparer certaines brèches, sur la toiture et les infiltrations d'eau qui s'écoulent des colonnes dans l'entre-toit.

Les appels d'offres seront lancés prochainement, au cours du printemps, pour les soumissionnaires et les travaux commenceront plus tard au début de l'été 2017.

## L'église de Saint-Étienne de Beaumont se refait une beauté

Le r



Andre Poulin  
andre\_poulin@lavoixdusud.com

Le mercredi 17 octobre 2012, 0h00

Commentez



L'église de Beaumont fait l'objet d'importants travaux de réfection de sa toiture en tôle canadienne.

Construite entre 1721 et 1733, ce qui en fait la plus vieille église paroissiale intacte du Québec voire du Canada, l'église de Beaumont, dont Saint-Étienne est le patron, fait présentement l'objet d'importants travaux de réfection de sa toiture en tôle canadienne ainsi que de celles de la sacristie et de son clocher.

Effectués par Toitures Falardeau inc., de Québec, ces travaux, qui ont été entrepris à la mi-septembre, commandent un investissement de 409 000 \$ de la Fabrique de Saint-Étienne-de-Beaumont. Cette dernière a obtenu de Patrimoine religieux du Québec une subvention couvrant 70 % des coûts des travaux pour les financer. Le résiduel de cet investissement la Fabrique le financera avec les 62 000 \$ obtenus dans le cadre de la campagne de financement tenue au cours

des dernières années, un résultat assez décevant par le président du conseil de fabrique, M. Raphaël Moya, qui devra recourir au bas de laine de la fabrique pour réussir à financer la part du coût de ces travaux de réfection sous sa responsabilité.

Devant être complétés au cours du mois de décembre, ces travaux, qui suivent ceux de réfection des portes et fenêtres de l'église réalisés en 2011 moyennant un investissement de l'ordre de 40 000 \$ financé par Patrimoine religieux du Québec aux mêmes conditions que ceux de la toiture, devaient être suivis en 2014 des travaux de réfection des murs extérieurs de

# Aide financière — MCC

- Aide aux immobilisations :
  - Volet 1 Restauration de biens patrimoniaux\*;
  - Volet 2 Maintien et bonification des équipements et des infrastructures culturelles.

\* Ne sera pas présenté

# Aide financière — MCC

- Aide aux immobilisations
  - Clientèles admissibles :
    - Détenant, sur un immeuble, un droit de propriété au sens du Code civil du Québec, notamment une emphytéose, une offre d'achat, un bail (avec loyer) ou une entente d'occupation (sans loyer).
  - Bâtiments admissibles (infrastructures culturelles) :
    - Bibliothèque publique (autonome ou affiliée);
    - Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP);
    - Services d'archives privées agréés par BAnQ ou ayant amorcé le processus;
    - Musée, centre d'exposition ou lieu d'interprétation reconnu par le MCC (Politique muséale);
    - Certains centres de formation, de production ou de diffusion voués aux arts visuels, aux arts médiatiques, aux arts de la scène ou aux arts littéraires;
    - Certains centres de formation, de production ou de diffusion vouées aux métiers d'art;
    - Média communautaire ou radio autochtone (admissible ou qui recevant une aide au fonctionnement);
    - Centre multifonctionnel combinant plusieurs de ces équipements culturels;
    - Centre d'interprétation, de formation, de production ou de diffusion de la culture autochtone.

# Aide financière — MCC

- Aide aux immobilisations
  - **Travaux admissibles :**
    - Honoraires professionnels et techniques;
    - Rénovation, transformation et réaménagement, agrandissement, construction neuve, recyclage, mise aux normes, aménagement et consolidation de vestiges, ainsi que la restauration d'un immeuble patrimonial;
    - Acquisition, rénovation et installation de mobiliers ou d'équipements spécialisés;
    - Acquisition et installation de mobiliers ou d'équipements visant l'accessibilité universelle;
    - Acquisition et installation d'un système de protection contre les incendies et d'extinction.

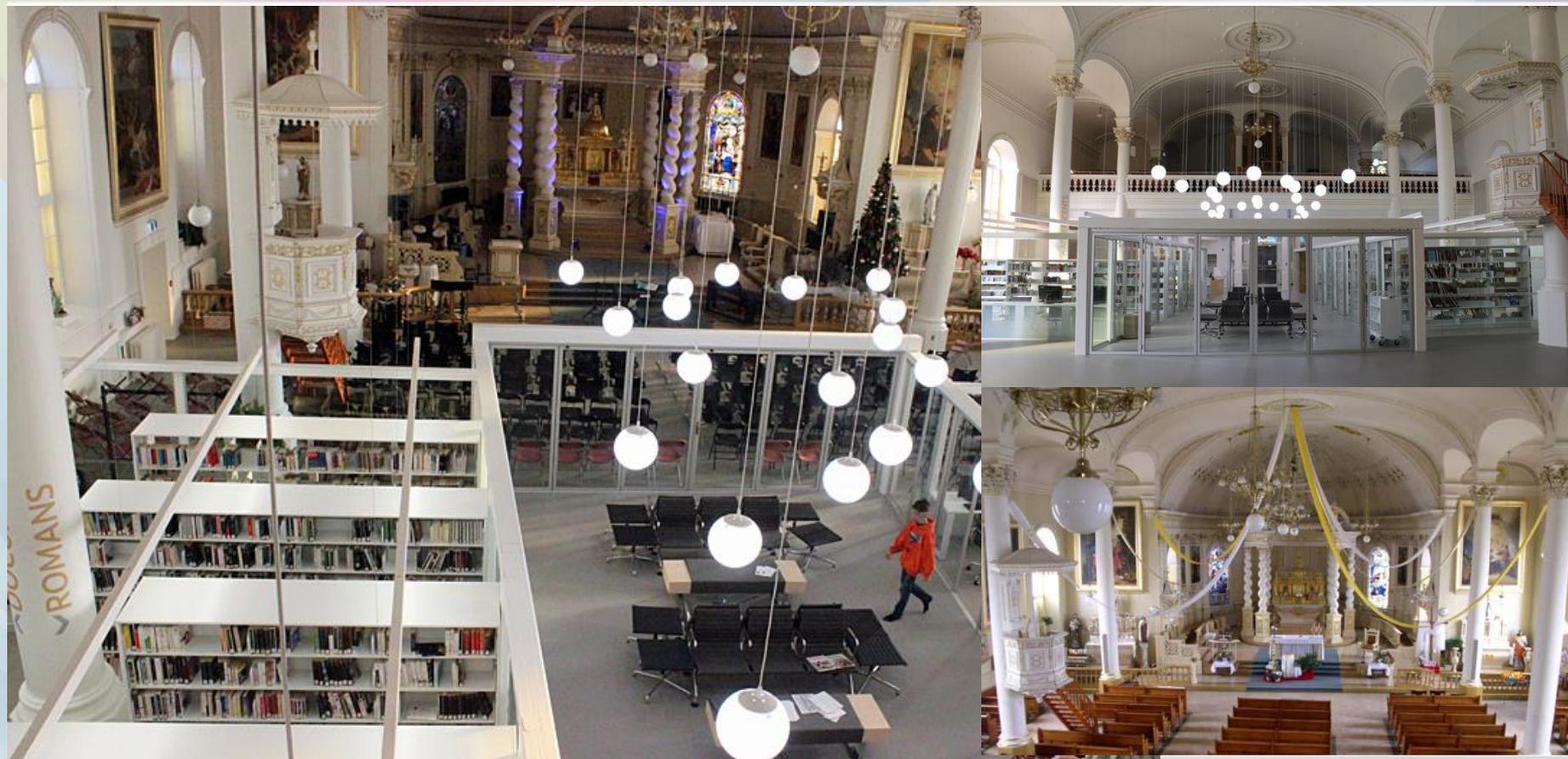
## Taux de contribution maximale en fonction du type de clientèle

## Pourcentage d'aide financière appliqué aux dépenses admissibles

### Pour une infrastructure culturelle

▪ Clientèle générale	40 %
▪ Municipalité avec richesse foncière uniformisée (RFU) de 75 et moins (propriétaire d'un équipement culturel)	70 %
▪ Communauté autochtone	
▪ Organisme à but non lucratif (OBNL)	70 %
▪ Village nordique et communauté autochtone situés sur le territoire du Plan Nord	90 %

# Bibliothèque Félicité-Angers — Neuville



# Aide financière — autres sources

- Selon la nature du projet, il existe de nombreuses sources de financement.
- Plusieurs programmes ont une durée déterminée.
- De nouveaux programmes ouvrent et ferment constamment.
- D'où l'importance de présenter son projet à plusieurs intervenants et bailleurs de fonds.

# Aide financière — autres sources

- Différents types d'aide financière disponible :
  - Patrimoine culturel;
  - Infrastructures municipales et communautaires;
  - Rénovation verte et mise aux normes;
  - Clientèles spécifiques (aînés, jeunes, etc.);
  - Dév. économique/aide aux entreprises;
  - Financement local.

# Aide financière — autres sources

- Infrastructures municipales/communautaires
  - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
    - Programmes destinés aux municipalité;
    - Projets régionaux (FARR).
  - Gouvernement du Canada :
    - Infrastructures communautaires;
    - Équipements culturels.

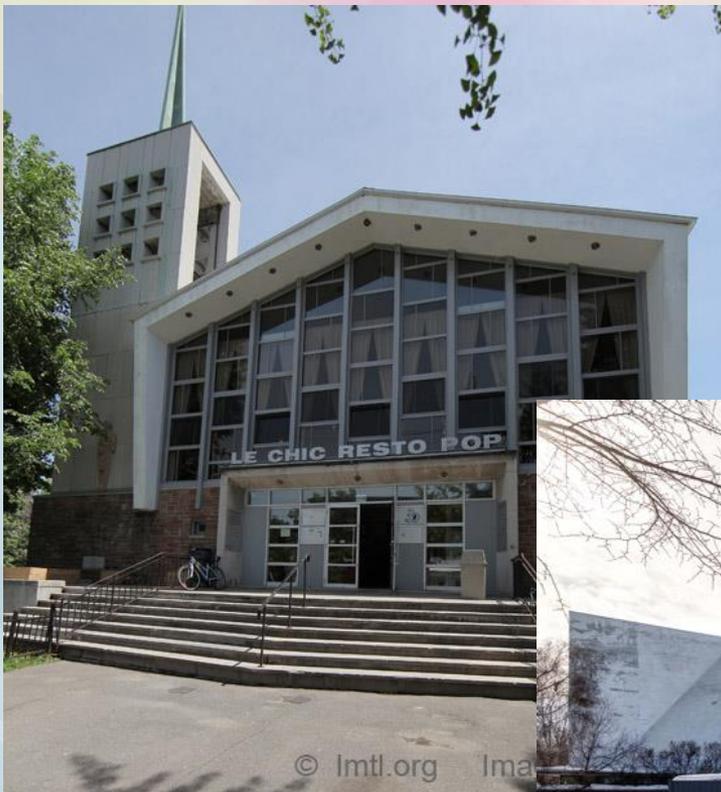
# Centre communautaire – La Motte



# Aide financière — autres sources

- Clientèles spécifiques
  - Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation/Ministère de la Famille :
    - Infrastructures destinées aux personnes âgées;
    - Financement aux Centres de la petite enfance (CPE).
  - Société d’habitation du Québec :
    - Projets de logements communautaires.

# Clientèles spécifiques — exemples



## NOUVELLES

31 août 2016

TRANSFORMATION DE LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE SAINTE-BRIGIDE : 8 NOUVEAUX LOGEMENTS POUR SORTIR DE LA RUE



du logement social de la CMM et mairesse de Sainte-Brigide lors de l'inauguration du Relais du PAS dans l'ancienne sacristie

ité peut maintenant compter sur 8 logements destinés à des femmes âgées de 55 ans et plus sans domicile fixe. Ces logements offrent non seulement un toit, mais aussi d'un programme de services sociaux, d'accompagnement résidentielle et l'insertion dans la communauté.

Par le biais du **Fonds du logement social** auquel participe la Ville de Montréal, les actions de la CMM s'inscrivent en droit de la communauté compétitive et attractive, mais aussi solidaire. Cette volonté exprimée dans son **Plan d'action métropolitain** vise à rendre de faire de la lutte à l'itinérance une priorité

La valeur du site et des bâtiments légués par la paroisse de Sainte-Brigide à Ville-Marie à Montréal, que plusieurs organismes ont acquis au cours des années. De ce nombre, certains ont des missions d'insertion sociale, d'artistiques et trois sont des ressources résidentielles. La CMM.

# Aide financière — autres sources

- Dév. économique et aide aux entreprises
  - Ministère de l'Économie et de l'Innovation :
    - Aide financière ou prêt pour le démarrage d'entreprise et les projets favorisant le développement régional.
  - SADC de L'Amiante :
    - Prêts au démarrage ou expansion d'une entreprise.

# Aide financière — autres sources

- Dév. économique et aide aux entreprises
  - Gouvernement du Canada - Développement économique Canada pour les régions du Québec :
    - Financement d'équipements favorisant le développement économique régional.
  - Caisse d'économie solidaire (Desjardins) :
    - Aide technique et prêts pour des projets en patrimoine religieux.

# Fromagerie du Presbytère

## La Fromagerie du Presbytère s'agrandit... encore!

Le mercredi 29 mars 2017, 0h00



Hélène Ruel  
hruel@lanouvelle.net

Commentez



Entre l'église et le presbytère composant la Fromagerie du Presbytère

Une fois de plus, la Fromagerie du Presbytère de Sainte-Élizabeth est le théâtre d'un chantier d'agrandissement, celui-là nécessitant des investissements de 900 000 \$. Il s'agit d'un quatrième depuis que la Ferme Louis d'or a pris possession du presbytère, il y a une dizaine d'années. Un quatrième incluant l'acquisition de l'église en 2015.

Le chantier, déjà bien visible à l'arrière du bâtiment, permettra de doubler l'aire de production et d'ajouter des salles d'affinage, précise le maître-fromager Jean Morin. «En fait, on double l'espace actuel», portant la superficie totale à 12 800 pieds carrés.

L'agrandissement permettra par ailleurs d'élargir le plateau de fromages déjà bien garni.

À la gamme des fromages aussi populaires que «consacrés» par de nombreux honneurs, s'ajouteront trois autres variétés. Cet été, devrait apparaître le Pied de Dieu, un fromage au lait de vache cru de type Munster, à pâte molle sous une croûte lavée. «Un fromage qui a du nez!», résume M. Morin.

# Aide financière — autres sources

- Rénovation verte/mise aux normes
  - Transition énergétique Québec :
    - Conversion des systèmes de chauffage, systèmes mécaniques des bâtiments.
  - Tourisme Québec :
    - Programme d'accessibilité des établissements touristiques (partenariat avec KEROUL).
  - Fédération canadienne des municipalités :
    - Fonds municipal vert (prêts pour immobilisations).

# Rénover — exemple

## La Fabrique de la paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie reçoit une aide financière de 78 339 \$ pour améliorer son efficacité énergétique

**Wotton, le 29 mars 2016** - La députée de Richmond, M<sup>me</sup> Karine Vallières, annonce au nom du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord, M. Pierre Arcand, et du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, l'attribution d'une aide financière de 78 339 \$ à la Fabrique de la paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour le projet de remplacement des chaudières au mazout léger de l'église Saint-Hippolyte, située à Wotton, par des systèmes électriques zonés. Ce projet, qui permettra à l'entreprise de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 68,8 tonnes éq. CO<sub>2</sub> annuellement, est financé par le Fonds vert et s'inscrit dans le cadre du programme ÉcoPerformance découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. « Depuis plusieurs années, les membres du Conseil de fabrique travaillent à trouver des solutions durables afin de réduire les coûts de chauffage du lieu de culte et de diminuer ainsi son impact environnemental. Étant partenaire de leurs démarches et toujours présente pour appuyer leurs activités, je sais qu'il est aussi utilisé par les citoyens pour des activités rassembleuses, telles que des soupers-bénéfice et des spectacles. Je suis fière de pouvoir contribuer à aider à le



# Aide financière — Autres sources

- Financement local
  - Campagnes de financement.
  - Financement participatif.
  - Financement municipal (direct ou vente d'actifs).
  - Dons ou contributions.

# L'Ôtel — Lac-Frontière



# Période d'échanges/questions

